

Assemblée générale Mixte

du vendredi 15 décembre 2023



Politique de rémunération des mandataires sociaux

(Article R. 22-10-14-IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de TERACT qui s'est tenue le vendredi 15 décembre 2023, a approuvé les résolutions relatives aux politiques de rémunération des Administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du Directeur général délégué, telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU) 2022-2023, de la manière suivante :

Résolutions	Résultat du vote	Section dans le DEU 2022-2023
15^{ème} Résolution Politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée à 96,675%	Paragraphe 3.2.1.5
16^{ème} Résolution Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	Approuvée à 96,675%	Paragraphe 3.2.1.2
17^{ème} Résolution Politique de rémunération du Directeur général	Approuvée à 96,675%	Paragraphe 3.2.1.3
18^{ème} Résolution Politique de rémunération du Directeur général délégué	Approuvée à 96,675%	Paragraphe 3.2.1.4

TERACT

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 733.947,41 euros
Siège social : 83, avenue de la Grande Armée, 75016 Paris
889 017 018 RCS Paris